

CHRONIQUE

AFRIQUE

Le sport cynégétique, ressource coloniale. — Sous ce titre, M. Maurice Rondet-Saint publie dans la *Dépêche coloniale* un article dont nous détachons ce qui suit :

« Mon étude antérieure sur cette question concluait :

« Plusieurs de nos colonies peuvent tirer de cet élément un profit, et l'intérêt qu'il y a pour elles à s'organiser dans ce but » est évident.

» Au demeurant, cela se fait ailleurs. »

» Un de nos compatriotes, M. Guillaume Wasse, que je citais au cours de l'étude en question, rentre d'une expédition cynégétique dans l'Afrique orientale; il publie sur son expédition, dans la *Liberté*, un article « vécu », qui corrobore singulièrement les lignes publiées ici :

» Le retentissant voyage du président Roosevelt dans l'Afrique orientale anglaise a mis ce pays tellement à la mode qu'une véritable légion de chasseurs de toutes nations s'est abattue sur ses plaines, giboyeuses encore aujourd'hui, bientôt dépeuplées, si les sportsmen continuent à s'y rendre aussi nombreux que l'an dernier.

» En 1909, *trois cent cinquante licences de chasse ont été prises par des chasseurs étrangers à la colonie*. Comme chaque permis donne droit à deux rhinocéros, et comme, d'après la statistique du bureau de chasse, presque tous les chasseurs ont tué leurs deux rhinocéros, c'est un total au moins de 700 pachydermes de cette espèce abattus en un an, car il faut compter aussi les animaux qui, blessés, sont allés mourir au loin. Il est facile de prédire qu'avec

de pareilles destructions, dans un temps relativement court, il ne restera plus pour ainsi dire de grand gibier dans ce pays.

» Et pourtant, le Gouvernement de la colonie fait tout ce qu'il peut pour protéger, pour faire durer *cette source d'un important revenu*. Le bureau des permis de chasse a perçu, en 1909, 350 licences de chasse de 1,250 francs chaque, soit 437,500 francs. Si l'on ajoute à cette somme celle produite par les autorisations spéciales qu'il faut prendre pour chasser l'éléphant (300 francs pour avoir le droit de tuer deux mâles) et la girafe (500 francs pour un mâle), nous ne sommes pas au-dessus du chiffre exact en disant que la chasse a rapporté cette année 500,000 francs à la colonie.

» A cette source de revenus il faut joindre le produit des droits de douane sur les cartouches et les munitions, sur la sortie des trophées de chasse et surtout aussi le mouvement d'argent considérable que ces expéditions de chasseurs amènent dans le pays. La moindre caravane dépense, au bas mot, une dizaine de mille francs pendant son séjour : *il y a donc eu, pour les 350 parties de chasse, un apport d'argent de plus de 4 millions.*

» Ces ressources que nos voisins de l'Est-Africain tirent de l'exploitation cynégétique, il n'y a aucune raison pour que nous n'arrivions pas nous-mêmes à en faire naître une fructueuse exploitation sur nos territoires. Une semblable organisation offrirait les avantages les plus sérieux, sous de multiples rapports.

» Elle serait, tout d'abord, un puissant facteur en faveur de l'adduction touristique vers celles de nos colonies qui sont favorisées sous le rapport des grandes chasses.

» Or, « adduction touristique », cela veut dire : recettes pour nos compagnies de navigation; capitaux laissés sur place sous mille formes; vulgarisation de ce qu'est notre domaine colonial; source de bien-être général.

» Ce sont là des éléments qui valent la peine d'être pris en considération. Puis, une organisation rationnelle sous ce rapport aurait l'avantage de permettre des mesures propres à la conservation des grandes espèces animales, objectif infiniment sérieux, dont on se préoccupe trop peu chez nous.

» Sous ce rapport encore, l'article de M. G. Wasse est instructif :

» Confiants dans les indications contenues dans les plus récents ouvrages de chasse publiés sur cette région, nous pensions pouvoir

chasser, de la fin de décembre 1909 à la fin de février 1910, dans le voisinage immédiat de la voie ferrée qui relie Mombassa au lac Victoria-Nyanza. A peine débarqués à Nairobi, siège du Gouvernement de la colonie, il nous fallut reconnaître notre erreur.

» Tout le territoire compris entre la frontière allemande et le côté gauche de la voie ferrée constitue une réserve de gibier où il est interdit de brûler une amorce. Sur le côté droit, des concessions particulières, d'étendue considérable (il y en a de 80,000 hectares), ont été, depuis deux années, accordées en grand nombre à des spéculateurs anglais. *La chasse y est naturellement interdite par les possesseurs, qui attendent le moment proche où, le gibier se faisant rare dans le reste de la colonie, ils loueront à prix d'or, pour quelques semaines, le droit de chasse aux sportsmen désireux de goûter les émotions de la chasse au grand gibier.*

» Il résulte de ce changement (provenant de l'organisation nouvelle et régulière de la chasse) que, quand nous arrivâmes à Nairobi, après avoir admiré, le long de notre parcours, des milliers d'antilopes diverses, de zèbres et même des autruches qui regardaient passer notre convoi sans manifester la moindre crainte, nous eûmes une désagréable surprise en apprenant que tout ce gibier était là pour la vue seulement et que, pour chasser en toute liberté, il nous faudrait monter à cheval et faire au moins 500 kilomètres avant de nous trouver sur un vrai terrain de chasse.

» L'exemple qui nous est donné par les colonies étrangères de l'Afrique doit être suivi chez nous. Cela est hors de doute.

» Ce serait singulièrement méconnaître les intérêts de nos propres colonies que de négliger un tel facteur de prospérité et d'activité.

» Les voies et moyens pour parvenir à ce but? Ils sont simples : il faut aller chercher chez eux les sportsmen. S'informer où et par qui, plus encore au dehors qu'en France, s'organisent les expéditions. Faire connaître à ces entreprises les ressources cynégétiques que peuvent leur offrir ceux de nos territoires qui sont favorisés, sous le rapport qui nous occupe ici; combiner ces renseignements avec ceux qui relèvent du tourisme proprement dit : services maritimes, fluviaux, railways, moyens d'accès, de transport et de logement. En un mot, faire savoir aux visiteurs dont on sollicitera la venue tout ce qu'il faut pour leur éviter la crainte d'une déconvenue ou d'un échec.

La faune du Katanga.



Deux buffles abattus près de Kasa.



Rhinocéros tué près de Sakania. Aspect de la savane du Katanga.